

Tour du Signal de Perseigne

Neufchâtel en Saosnois

Elite Nationale – Lundi 20 mai 2024

TOUR DU SIGNAL DE PERSEIGNE



NEUFCHÂTEL EN SAOSNOIS



PASSAGE
POINT CULMINANT
DE LA SARTHE
Bélvédère de Perseigne

WWW.UC-MAMERS-SAOSNOIS.FR



UCMAMERS

DÉTAILS
DE LA
COURSE

LUNDI
20
MAI
2024

Circuit de 18,44 kms
6 tours 111 kms

13H30 **Départ**

COURSE CYCLISTE
ELITE NATIONALE/PROFESSIONNELLE

Meilleur Grimpeur
PRIX PAR ÉQUIPES
Parrainé par



Informations sur l'épreuve :



Site internet : <https://uc-mamers-saosnois.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/UCMamers>

Adresse mail : contact@uc-mamers-saosnois.fr

Directeur de l'épreuve	Vincent Besnard Tél : 06 80 13 03 81
Directeur adjoint de l'épreuve	Christophe Brajdic Tél : 06 13 26 06 42
L'épreuve est organisée par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel	
Permanence, réunion des DS, des pilotes : Salle du conseil municipal place Maxime Boisseau à Neufchâtel En Saosnois.	
<ul style="list-style-type: none">- Permanence / Secrétariat à partir de 10h45- Réunion des directeurs sportifs : 12h00- Réunion des pilotes moto et chauffeurs de l'échelon course : 12h30- Départ : 13h30	
Collège des arbitres	
Président de jury	Claude Godin – 06 84 60 30 18
Arbitre titulaire 1	Pascal Rapicault – 06 14 62 23 41
Arbitre titulaire 2	Marie Claire Vitour – 06 46 70 52 64
Juge à l'arrivée	Romain Guillier – 06 40 15 27 13
Arbitre moto	Hervé Dhommée
Animateur	
Médecin de l'épreuve	Thomas Bizouard – 06 28 79 80 51
Infirmier	Valentin Marsal – 06 65 71 19 22
Secours	Ambulances 61 – 07 69 49 76 93
Assistance dépannage neutre	Véhicule organisation (Comité Sarthe)
Secrétariat de la course	Coline Rapicault – 06 01 18 50 44

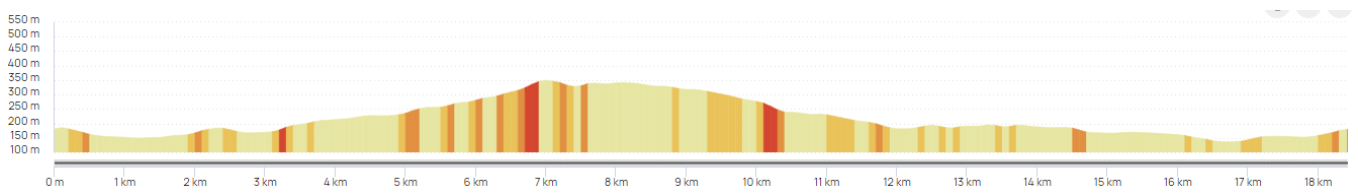
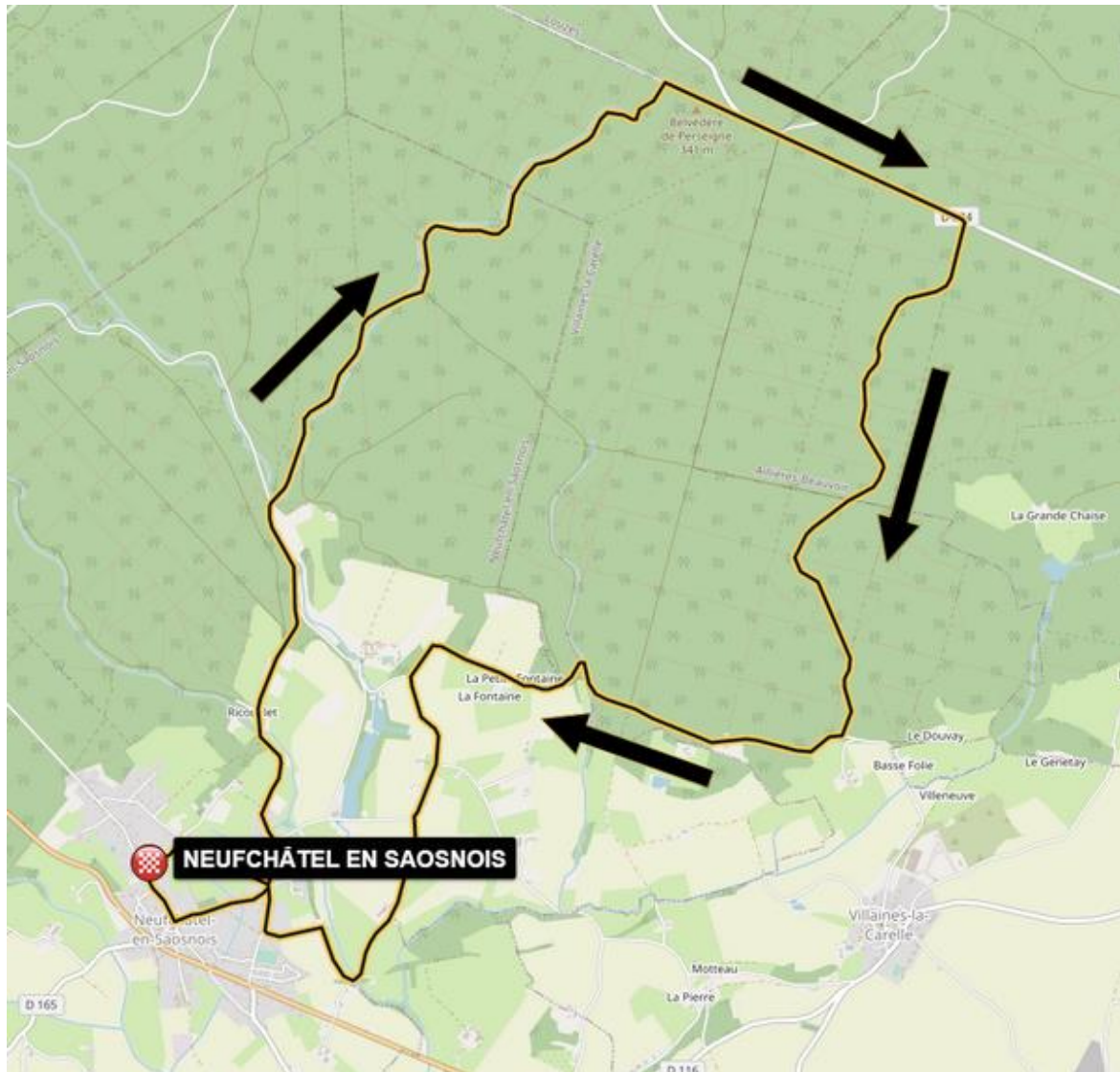


Parcours :

Circuit de 18,44 kilomètres à parcourir 6 fois soit 110,64 kilomètres au total dont 1,90 kilomètre de fictif.

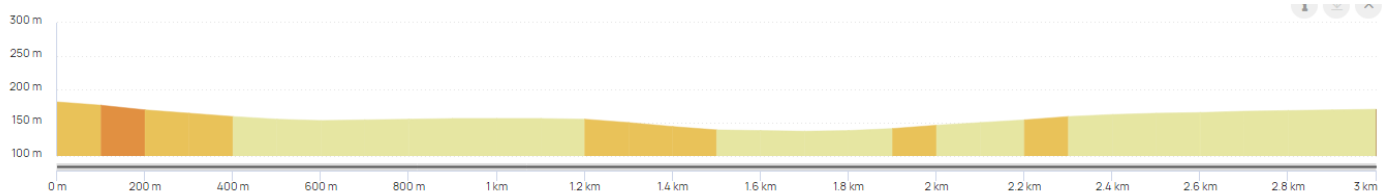
Dénivelé total : 1914m D+

Départ / Arrivée : Podium rue Guillaume III Talvas.



Les 3 derniers kilomètres :

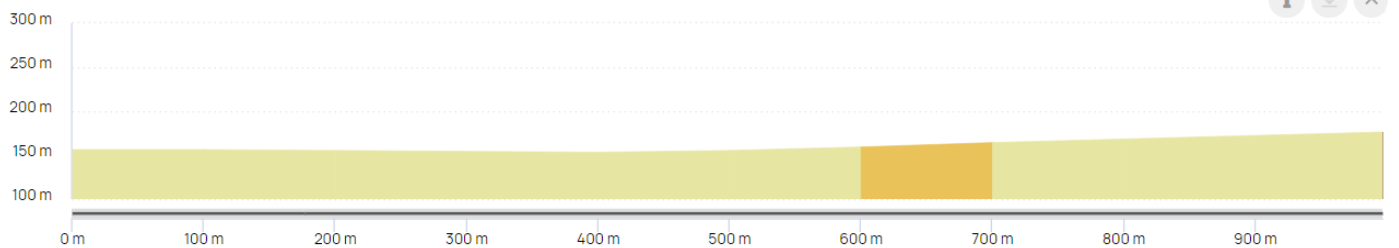
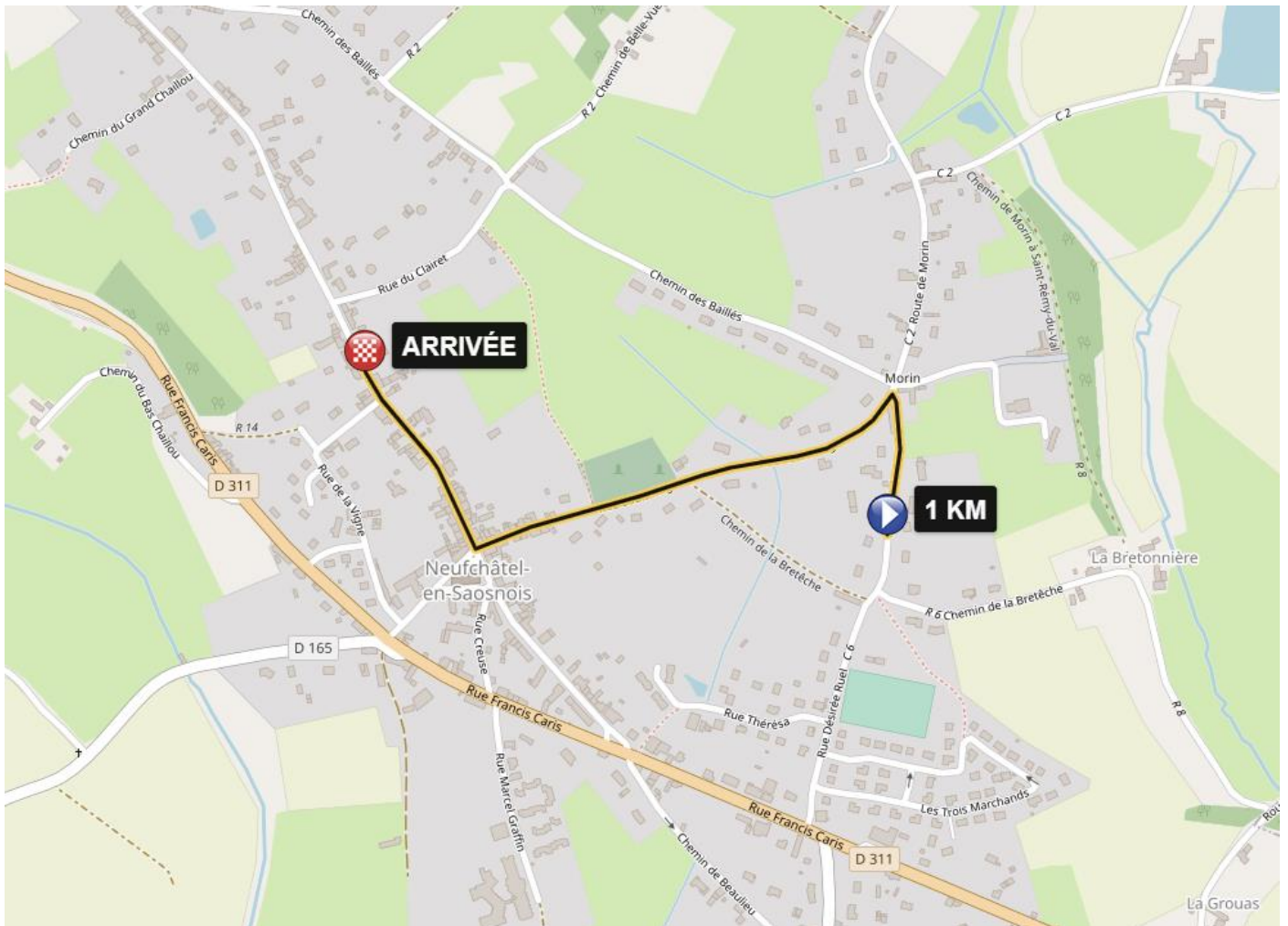
3 kilomètres - 36m D+



Le dernier kilomètre :


Arrivée : Podium au niveau de la Rue Guillaume III de Talvas.

1 kilomètre - 23m D+



Itinéraire :

Tour du Signal de Perseigne - Neufchâtel En Saosnois – Lundi 20 mai 2024 Organisation : Union Cycliste Mangers Neufchâtel

km	Km restant	Commune	Route/Direction	38KM/H	40KM/H	42KM/H
Départ						
0	129,08	Neufchâtel En Saosnois	Podium Rue Guillaume III Talvas	13h30	13h30	13h30
0,08	129	Neufchâtel En Saosnois	à droite Rue du Clairret – Virage serré	13h30	13h30	13h30
0,89	128,18	Neufchâtel En Saosnois	Croisement Rue Louis Ragot, à gauche Route de Morin	13h31	13h31	13h31
2,62	126,46	Neufchâtel En Saosnois	Croisement La Grande Vente, En face direction Carrefour des Trois Points	13h34	13h34	13h44
3,15	125,93	Neufchâtel en Saosnois	En face direction la Route Forestière de Vallée d'Enfer	13h35	13h35	13h34
6,81	122,27	Villaines-La-Carelle	à droite Ligne du Faite	13h41	13h40	13h40
7,28	121,8	Aillières-Beauvoir	En face D234 « Col des Quatre Gardes »	13h42	13h41	13h40
8,62	120,46	Aillières-Beauvoir	à droite direction la Route Forestière de la Vallée Layée – Descente rapide et sinueuse 	13h44	13h43	13h42
12,06	117,02	Villaines-La-Carelle	A droit en bas de la Route Forestière de la Vallée Layée, direction la Route Forestière du Garde Général	13h49	13h48	13h47
14,83	114,25	Neufchâtel En Saosnois	Croisement La petite Fontaine, tout droit direction Le Parc Brûle	13h53	13h52	13h51
15,37	113,71	Neufchâtel En Saosnois	Croisement le Parc Brûle, en face direction La Robinetterie	13h54	13h53	13h52
15,69	113,39	Neufchâtel En Saosnois	Croisement La Robinetterie, le Moulin de Guibert, prendre en face direction La Gaudière	13h55	13h54	13h52
16,68	112,4	Neufchâtel En Saosnois	A droite direction La Bretonnière / La Bretèche	13h56	13h55	13h54
17,36	111,72	Neufchâtel En Saosnois	A droite Rue Désirée Ruel	13h57	13h56	13h55
17,61	111,47	Neufchâtel En Saosnois	A gauche Rue Louis Ragot	13h58	13h56	13h55
18,18	110,9	Neufchâtel En Saosnois	A droite Rue Guillaume III Talvas	13h59	13h57	13h56
18,44	110,64	1 ^{er} passage sur la ligne		13h59	13h58	13h56
36,88	92,2	2 ^{ème} passage sur la ligne		14h28	14h26	14h23
55,32	73,76	3 ^{ème} passage sur la ligne		14h57	14h54	14h50
73,76	55,32	4 ^{ème} passage sur la ligne		15h26	15h22	15h15
92,2	36,88	5 ^{ème} passage sur la ligne		15h55	15h50	15h42
110,64	0	Neufchâtel en Saosnois	Podium Rue Guillaume III Talvas	16h24	16h18	16h08
Arrivée finale						



Règlement particulier :

Article 1 : Organisation

Le « Tour du Signal de Perseigne – Neufchâtel en Saosnois » est organisé par l'Union Cycliste Mamers Neufchâtel, sous les règlements de la F.F.C et inscrit au calendrier Nationale pour le lundi 20 mai 2024.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier F.F.C et est classée Elite Nationale 1.12.1

Article 3 : Participation / engagements

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement F.F.C, l'épreuve est ouverte aux coureurs et équipes suivantes :

- Equipes Continentales UCI françaises uniquement
- Equipes Professionnelles Cyclo-Cross UCI
- Equipes continentales UCI Etrangères pour les
- Coureurs français Elite, Open 1 (Epreuve 1.12.1)

Les engagements se feront par internet sur le site FFC. Dans la limite de 150 coureurs sur l'épreuve.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le lundi 20 mai 2024 à la salle Saint Joseph à côté de la mairie de Neufchâtel en Saosnois, place Maxime Boisseau, à partir de 10h45.

Les dossards et plaques de cadre doivent être restitués en état d'origine au podium d'arrivée, ou à la permanence, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et des responsables de l'organisation est fixée à 12h00 et aura lieu à la salle du conseil municipal dans la mairie de Neufchâtel en Saosnois.

Le départ sera donné à 13h30 au podium rue Guillaume III de Talvas.

Article 5 : Radio

Les informations de course sont émises sur la fréquence 157.550MHz (à confirmer le jour de l'épreuve).

L'organisateur ne fournit pas de radio.



Article 6 : Assistance dépannage neutre et ravitaillement

Le service d'assistance technique neutre est assurée par les véhicules de l'organisation.

Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicule d'assistance.

Une zone de ravitaillement et déchet est prévue :

- Au niveau de la Bretèche (Signalisation en place).

Article 7 : Service médical

L'organisation fera suivre la course par un médecin et par une ambulance « *Ambulances 61* » pour les premiers secours, avant transfert vers les hôpitaux les plus proches :

Médecin : Thomas Bizouard – 06 28 79 80 51

Ambulances 61 : Gregory Disztl - 07 69 49 76 93

Infirmier / secouriste : Valentin Marsal – 06 65 71 19 22

Centre hospitalier Alençon 25 Rue de Fresnay 61000 Alençon 02 33 32 30 30	Hôpital de Mamers Route de Mesle Sur Sarthe 726000 Mamers 02 43 31 31 31	Centre Hospitalier Le Mans 194 Avenue Rubillard 72037 Le Mans cedex 9 02 43 43 43 43 Urgences : 02 43 43 29 19
---	--	---

Article 8 : Déviation des véhicules avant l'arrivée

Une déviation obligatoire est mise en place pour les voitures des directeurs sportifs avant l'arrivée. Sont seuls autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules de l'organisation.

Les voitures des DS seront invitées à suivre la déviation.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu dans le classement.

En cas de circonstances exceptionnelles, le collège des arbitres peut décider d'augmenter ce délai, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton doit s'arrêter et quitter la course.



Article 10 : Classements

Les classements suivant seront établis :

- Un classement individuel
- Un classement du meilleur grimpeur
- Un classement km 72
- Un classement par équipes

Article 10A : Règlement du classement meilleur grimpeur « Maillot Super U Mamers »



Montée de 3,79km à 4,7% de moyenne via la Vallée de l'Enfer (Belvédère de Perseigne), passage au point culminant de la Sarthe (342m).



Le classement sera établi sur 3 classements grimpeur à savoir :

- **1^{er} grimpeur** : 2^{ème} passage montée du Belvédère de Perseigne
- **2^{ème} grimpeur** : 3^{ème} passage montée du Belvédère de Perseigne
- **3^{ème} grimpeur** : 4^{ème} passage montée du Belvédère de Perseigne

Points attribués sur 3 coureurs à chaque classement : 5, 3 et 1 points.

Il sera tenu compte du meilleur total de points, puis du meilleur total de places de 1, puis de 2, puis de 3 et enfin de la place au classement général.

- Classement du meilleur grimpeur : 300/3

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€



Article 10B : Règlement du classement km 72 « Maillot Département de la Sarthe »



Le classement sur 3 coureurs sera établi sur la ligne d'arrivée au kilométrage 73,76 :

- 4^{ème} passage sur la ligne de départ/arrivée au niveau du podium.

Classement du km 72 :

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

Article 10C : Règlement du classement par équipes



Le classement par équipe se fera par l'addition des places des 3 meilleurs coureurs de l'équipe.

En cas d'égalité, l'équipe avec le coureur le mieux classé sera désigné vainqueur.

Le prix par équipe est parrainé par l'entreprise « **ABUS** », **il est demandé à 6 coureurs de l'équipe victorieuse de venir au podium pour pouvoir prétendre à la remise du prix.**

1 ^{er} équipe	100€
------------------------	------

Article 11 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de la F.F.C, les coureurs suivants doivent se présenter dans les plus brefs délais au podium protocolaire qui se situe sur la ligne d'arrivée Rue Guillaume III de Talvas.

Le coureur doit terminer l'épreuve pour prétendre à la cérémonie protocolaire.

- Les 3 premiers du classement individuel.
- Le meilleur grimpeur (Super U Mamers).
- Le vainqueur du km 72 (Département de la Sarthe).
- Le premier coureur Sarthois.
- 6 coureurs de l'équipe victorieuse du prix par équipe (parrainé par ABUS).



Article 12 : Prix et dotation de l'épreuve

- Classement individuel : Grille FFC 1220/20

1 ^{er}	246€	11 ^{ème}	21€
2 ^{ème}	183€	12 ^{ème}	20€
3 ^{ème}	146€	13 ^{ème}	18€
4 ^{ème}	122€	14 ^{ème}	17€
5 ^{ème}	98€	15 ^{ème}	15€
6 ^{ème}	85€	16 ^{ème}	14€
7 ^{ème}	67€	17 ^{ème}	14€
8 ^{ème}	55€	18 ^{ème}	14€
9 ^{ème}	37€	19 ^{ème}	12€
10 ^{ème}	24€	20 ^{ème}	12€

- Classement du meilleur grimpeur : 300/3

1 ^{er}	150€
2 ^{ème}	100€
3 ^{ème}	50€

- Classement du km 72 : 180/3

1 ^{er}	100€
2 ^{ème}	50€
3 ^{ème}	30€

Les prix spéciaux et grille de classement seront remis aux coureurs directement après l'arrivée, lors de la cérémonie protocolaire (Hors grille de prix classement général individuel).

Article 13 : Antidopage

En cas de contrôle, il sera effectué au niveau de la salle Saint Joseph à côté de la mairie de Neufchâtel en Saosnois situé Place Maxime Boisseau, conformément aux règlements de la F.F.C et du Ministère de la jeunesse et des sports.

Article 14 : Pénalités

Le barème de la F.F.C est le seul applicable.



Article 15 : Ecologie et avertisseur sonore

Les coureurs, suivants, accompagnateurs, spectateurs devront adopter un comportement Eco-Citoyen, ne rien jeter dans la nature.

Il est interdit dans la forêt de Perseigne d'utiliser un haut-parleur ou des avertisseurs sonores des véhicules.

Article 16 : Protocole sanitaire

Selon les mesures gouvernementales et les directives de la F.F.C à la date de l'épreuve.

Annexe :

